REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 13 MARS 2025

Deliberation N°11/2025

| Nombre de Membres | | | Date de la convocation | Date d'affichage |
|-------------------|---------------|-----------------|------------------------|------------------|
| En exercice : 40 | Presents : 29 | Votants : 35 | 07 MARS 2025 | 07 MARS 2025 |

OBJET: Approbation compte administratif 2024 et affectation des résultats-Budget annexe ZA la

massane 4 à Saint-Rémy de Provence- Communauté de Communes Vallée des Baux-

Alpilles (CCVBA)-

RESUME : Il est proposé à l'assemblée communautaire de procéder à l'approbation du compte administratif 2024 du budget annexe ZA la massane 4 à Saint-Rémy de Provence de la

CCVBA et d'affecter ses résultats.

Son résultat comptable global (section de fonctionnement + section d'investissement)

s'élève à **128 160,83 €**

L'an deux mille vingt-cinq,

le treize mars,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Pierre Emmanuel de la commune de Saint-Etienne-du-Grès, sous la présidence de M. Jean-Christophe CARRE (président de séance pour le vote des questions relatives aux comptes administratifs 2024)

PRESENTS: MMES ET MM. ARNOUX Jacques; BISCIONE Marion; BLANC Patrice; BLANCARD Béatrice; BODY-BOUQUET Florine; CALLET Marie-Pierre; CARRE Jean-Christophe; CHRETIEN Muriel; COLOMBET Gabriel; ESCOFFIER Lionel; FAVERJON Yves; GESLIN Laurent; JODAR Françoise; LICARI Pascale; MANGION Jean; MARIN Bernard; MAURON Jean-Jacques; MISTRAL Magali; MORICELLY Benjamin; MOUCADEL Stéphanie; OULET Vincent; PELISSIER Aline; PLAUD Isabelle; PONIATOWSKI Anne; ROGGIERO Alice; SANCHEZ Claude; SANTIN Jean-Denis; SCIFO-ANTON Sylvette; UFFREN Marie-Christine.

<u>ABSENTS</u>: MMES ET MM. CASTELLS Céline; CHERUBINI Hervé; GARCIN-GOURILLON Christine; MILAN Henri; THOMAS Romain.

PROCURATIONS:

- De M. ALI OGLOU Grégory à Mme ROGGIERO Alice ;
- De Mme DORISE Juliette à M. COLOMBET Gabriel;
- De M. FRICKER Jean-Pierre à Mme CHRETIEN Muriel;
- De M. GARNIER Gérard à Mme. SCIFO-ANTON Sylvette ;
- De M. HERTZ Benoît à M. ARNOUX Jacques ;
- De Mme SALVATORI Céline à M. MAURON Jean-Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Le Conseil communautaire,

Rapporteur: Jean-Christophe CARRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15, L5211-10 et L2121-14;

Considérant que le compte de gestion établi par le comptable public et le compte administratif dressé par l'ordonnateur au titre de l'exercice 2024 sont en conformité;

Considérant que Monsieur Hervé CHERUBINI, Président de la CCVBA, est sorti de la salle au moment du vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Jean-Christophe CARRE, Président de séance pour le vote des comptes administratifs, a exposé les résultats comptables de ce budget au titre de l'exercice 2024 ;

Délibère:

Article 1 : Arrête les résultats comptables du compte administratif 2024 du budget annexe ZA la massane 4 à Saint-Rémy de Provence de la CCVBA qui se présente comme suit :

| BUDGET ANNEXE ZA MASSANE 4 - 2024 EN € | | | |
|---|-------------|--|--|
| Dépenses de fonctionnement | 0,00 | | |
| Recettes de fonctionnement | 466 827,47 | | |
| Résultat de fonctionnment N-1 reporté | 128 159,62 | | |
| Résultat de fonctionnement 2024 | 594 987,09 | | |
| Dépenses d'investissement | 466 826,26 | | |
| Recettes d'investissement | 0,00 | | |
| Affectation N-1 du 1068 | 0,00 | | |
| Résultat d'investissement N-1 reporté | 0,00 | | |
| Résultat d'investissement avant Restes à Réaliser (RAR) | -466 826,26 | | |
| Reste à réaliser 2024 | | | |
| Résultat d'investissement 2024 | -466 826,26 | | |
| Résultat cumulé de l'exercice | 128 160,83 | | |

Article 2 : Affecte le résultat de fonctionnement cumulé, soit 594 987,09 €, en report de recettes sur la section de fonctionnement au compte 002 ;

Article 3 : Affecte le résultat d'investissement cumulé, soit **– 466 826,26 €**, en report de dépenses sur la section d'investissement au compte 001 ;

Article 4 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Par: POUR: 35 Voix – Unanimite des suffrages exprimes

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le 4ème Vice-Président chargé des finances, Président de séance, Jean-Christophe CARRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.